



Bastides en Haut-Agenais Périgord

Communauté de communes

## Programme d'Intérêt Général Habitat

# PIG Communauté de communes Bastides en Haut-Agenais Périgord 2022-2025



**BESOIN D'AIDE  
POUR FINANCER  
VOS TRAVAUX ?**

**Avec le PIG,  
nous vous  
accompagnons  
gratuitement !**

Contactez votre service habitat



**05 53 49 52 96**



# PIG CCBHAP 2022-2025



## Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les propriétaires qui habitent leur logement et dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Les propriétaires qui mettent leur logement en location pendant 6 ans, les aides varient alors en fonction du niveau de dégradation du bien.



| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE | MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES | MENAGES AUX REVENUS MODESTES |
|---|-----------------------------------|------------------------------|
| 1                                       | 17 009                            | 21 805                       |
| 2                                       | 24 875                            | 31 889                       |
| 3                                       | 29 917                            | 38 349                       |
| 4                                       | 34 948                            | 44 802                       |
| 5                                       | 40 002                            | 51 281                       |
| par personne supplémentaire             | 5 045                             | 6 462                        |

## Les conditions :

Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans,

Les travaux doivent :

- être exécutés par des professionnels inscrits au répertoire des Métiers ou du Commerce (le propriétaire est libre de choisir son entreprise).
  - être exécutés par des professionnels RGE pour les travaux d'amélioration énergétique
  - faire l'objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire en mairie.
- le logement doit être situé dans le périmètre de l'opération.

Les aides financières sont attribuées selon les critères de revenus (pour les occupants du logement) et la nature des travaux.



## Pour quels travaux?

Rénovation énergétique : isolations intérieures et extérieures, menuiseries, chaudières,...

Mise aux normes d'un logement dégradé (sanitaires, électricité,...)

Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)

Réhabilitation des parties communes des copropriétés : sécurité incendie, ascenseur, ravalement avec isolation.

Les travaux doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes financeurs.



# PERIMETRE PIG CCBHAP



## Rencontrons-nous

les **3 derniers mercredis** de chaque mois de  
**9h30 à 12h30**

Au siège de la communauté de communes au  
1 rue des Cannelles  
47 150 MONFLANQUIN



**Contactez votre service habitat :**

**05 53 49 52 96**



**Bastides en Haut-Agenais Périgord**

Communauté de communes